

PERMANENCES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Louis Agglomération finance l'organisation de permanences d'information sur le logement. Elles sont ouvertes à tous. Que vous soyez propriétaires ou locataires, vous pourrez obtenir gratuitement, auprès de professionnels, des renseignements et conseils neutres, objectifs et personnalisés.

- ☞ **Pour toute question d'ordre juridique, fiscal ou financier** (rapports locatifs, achat immobilier, aides à la rénovation, copropriété...), les juristes de l'ADIL se tiennent à votre disposition :
 - lors des permanences organisées (sans rendez-vous):
 - à Saint-Louis : tous les 1er et 3ème mardis du mois, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel de Ville
 - à Sierentz : le 2ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00, au Pôle de Proximité de Saint-Louis Agglomération, 57 rue Rogg Haas
 - à Folgensbourg, le 4ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00, à la Maison de Santé, 72 rue de Delle
 - par mail : contact@adil68.fr
 - ou par téléphone au 03 89 46 79 50

Toutes les coordonnées et horaires sont sur le site www.adil68.org

- ☞ **Pour des conseils sur vos travaux de rénovation énergétique** (choix techniques, aides disponibles, études de devis...) la Conseillère Info>Energie d'Alter Alsace Energies vous reçoit sur rendez-vous lors de permanences organisées dans les mairies et les pôles de proximité de Saint-Louis Agglomération trois mercredis par mois :
 - Ses coordonnées : eie68@alteralsace.org ou par téléphone au 03 89 50 06 20

Toutes les dates de permanences sont sur le site www.agglo-saint-louis.fr/fr/eco-citoyen/developpement-durable/espace-infos-energie